



PRÉFET DES YVELINES

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France**

Unité départementale des Yvelines



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) 28 NOVEMBRE 2024

BEYNES : STORENGY ET GRTgaz (station de compression)

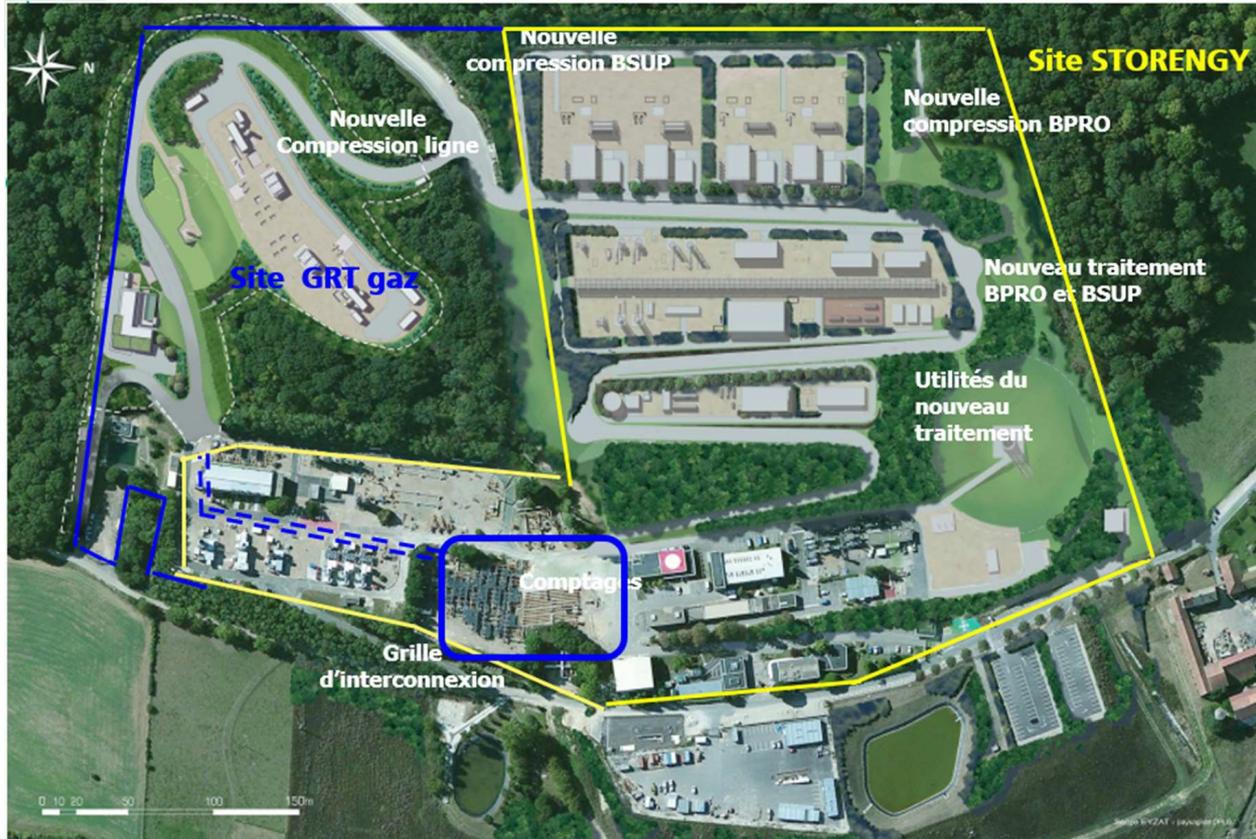


**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

STORENGY BEYNES



STORENGY – dates importantes

Site Seveso Seuil Haut (Seveso III) depuis 2015

1956 -1973 : Mise en service de Beynes Supérieur en gaz manufacturé puis naturel

1976 : Mise en service de Beynes Profond en gaz naturel

1990 : Premier renouvellement d'autorisation de stockage (pour 15 ans)

2005 : Demande de prolongation de la concession de stockage (pour 25 ans)

2007 : DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

2012 (7 mai) : Approbation du PPRT

2009 : Obtention de la prolongation de la concession de stockage (pour 25 ans) en

2014 - 2018 : mise en service des nouvelles installations de Beynes Profond et de Beynes Supérieur

Fin 2016 : ARRÊT DE L'ANCIENNE CENTRALE DE COMPRESSION

2018 : mise en service du projet Albatros-extraction gaz piégé dans la nappe de l'Albien

STORENGY - situation administrative

Arrêté d'autorisation du 03/03/2009 réglementant l'exploitation du site

Classement de l'établissement Seveso Seuil Haut :

- Rubrique 4718 -AS : stockage de gaz
- Rubrique 4722 – D (méthanol)
- Rubrique 4331 – D (liquides inflammables)
- Rubrique 2910 – D (combustion)

STORENGY - suivi administratif

Risques accidentels :

- Plusieurs AP depuis 2010 sur les protections thermiques et mécaniques des équipements (05/02/2010, 06/01/2011, 28/02/2012)
- 14 février 2017 AP actant l'étude de dangers (EDD) et renforçant des prescriptions sur les mesures de maîtrise des risques (MMR) notamment avec mise en place de protection mécanique des antennes qui relie B46 et B125
- 07/06/2021 + 13/06/2022 AP sur projet Spotcare

Impact sur l'environnement :

- 28/07/2016 AP encadrant les travaux de dépollution de l'Albien – projet « Albatros » (puits B02) : démarrage en avril 2018

STORENGY - Inspections depuis 2023

- **20/11/2023 (ICPE) : Rapport du 20/01/24 + projet AP mise en demeure**
 - A- Exercice inopiné sur le plan d'opérations interne (POI)
 - B- Inspection sur la défense contre l'incendie

A- Scénario d'exercice préparé par l'inspection:

- Sur une plate-forme double en forêt, un camion avec des personnes à l'intérieur percute une tête de puits et prend feu.

Le nombre, l'état et la localisation des personnes sont inconnus.

- Simulation : le déclenchement de la mise en sécurité des 2 puits (MSP) depuis la salle de contrôle ne fonctionne pas

- La communication en forêt est hachée

=> Objectif global : tester la réactivité et la maîtrise de l'exploitant

STORENGY - Visite d'inspection du 20/11/2023 (ICPE)

- **A- Exercice POI - Synthèse et conclusion :**

Des bonnes pratiques ...:

- personnel mobilisable immédiatement
- sirène POI audible (*sauf en forêt*)
- évacuation de la station centrale et des plateformes de puits réalisée, avec recensement du personnel
- brassards d'identification des différents interlocuteurs (rôles dans le POI)
- points réguliers entre les équipes : bon partage d'information
- basculement du n° vert opérationnel
- matériel disponible pour le balisage (rubalise + barrières), bien mis en place
- bonne gestion des aléas non prévus (chasse en battue)

STORENGY - Visite d'inspection du 20/11/2023 (ICPE)

- **A- Exercice POI - ... et des axes d'amélioration :**
 - Levée de doute : comprendre l'accident, les enjeux et réaliser une bonne alerte aux différents acteurs
 - Utilisation du matériel : plans – affichage – fil de l'eau
 - Bien identifier le rôle de chacun surtout entre les différentes parties prenantes de Storengy notamment pour la mise en place d'une zone de protection (balisage) sans dangers
 - Partage d'information avec les services de secours (pompiers/gendarmerie)
 - Étudier concrètement la possibilité de fermer manuellement la vanne de sécurité sans passer par une intervention longue
 - Prévoir des équipements de protection individuel spécifiques et adaptés (bruit)
 - Disposer et utiliser le même document POI entre les différentes parties prenantes de Storengy et les mêmes n° de téléphone

STORENGY - Visite d'inspection du 20/11/2023 (ICPE)

- **B- Inspection sur la défense contre l'incendie :**

Des constats de modifications anciennes faites sans information de l'inspection (ni du SDIS) :

- modification de la stratégie d'intervention : petits – grands feux (même constats sur d'autres sites)
- suppression d'équipements (pourtant toujours mentionnés dans l'EDD + POI)

Manque d'analyse : ajout d'équipements (sprinklage) sans redimensionnement des besoins en eau : les ressources sont-elles encore suffisantes ?

STORENGY - Visite d'inspection du 20/11/2023 (ICPE)

Des écarts sur des moyens incendie et leur référencement :

- certains hydrants hors service,
- débits non contrôlés en simultané,
- pressions dynamiques non mentionnées,
- problème de référencement des hydrants en fonction des plans : impossible de savoir s'ils sont tous référencés dans le contrat du prestataire de contrôle
- fuite et isolement du circuit d'eau alimentant une partie des hydrants (partie historique du site) sans d'alerte, ni d'information à l'inspection, et sans mesure compensatoire adaptée

Présence de pressions statiques supérieures à 8 bars (risque pour les pompes)

Écarts sur les réserves en eau : absence de contrôle formalisé du niveau des réserves d'eau – pas de zone d'aspiration/raccordement

STORENGY - - Visite d'inspection du 13/06/2024 (ICPE)

- **13/06/2024 (ICPE) :**
 - Faire le point sur les suites de l'inspection du 20/11/23 et le projet d'AP de mise en demeure ainsi que les remarques de l'exploitant
 - Faire une visite conjointe avec le SDIS
- => Rapport de l'inspection du 26/06/24 + AP mise en demeure signé du 22/07/24

STORENGY - Visite d'inspection du 04/11/2023 (ICPE)

- **04/11/2024 (ICPE) :**

- Thèmes :

Point sur les suites de l'inspection du 20/11/23 sur la partie POI

Point sur le programme de surveillance des puits (article 8.1.2 de l'arrêté préfectoral du 03/09/2009)

- Constats :

- manque de formalisation d'un programme de contrôle global de surveillance de surveillance des puits pour le site
- programme de fiabilisation des puits Beynes supérieur (intervention lourde puits) : finalisation du programme initié en 2005, mais absence pas de réexamen de la fiabilité des puits repris entre 2013 et 2019 et de synthèse globale de ce programme

=> Rapport de l'inspection en cours de rédaction

STORENGY - instructions, actualités

- Réservoir Beynes supérieur : le re-développement du réservoir supérieur est achevé, le stock cible a été atteint à l'issue de la dernière campagne d'injection
- Discussion sur la cessation d'activité partielle (partie de la centrale historique)
- PAC sur les cuves de méthanol
- Rapport annuel d'exploitation 2023 – art. 8.1.5 AP du 03/03/2009
- Suivi de l'instruction de la notice de réexamen de l'étude de dangers (EDD) d'avril 2021 : demande de complément le 25/09/2023 (après échanges en juin 2023 + lien avec l'AP de mise en demeure du 22/07/24)

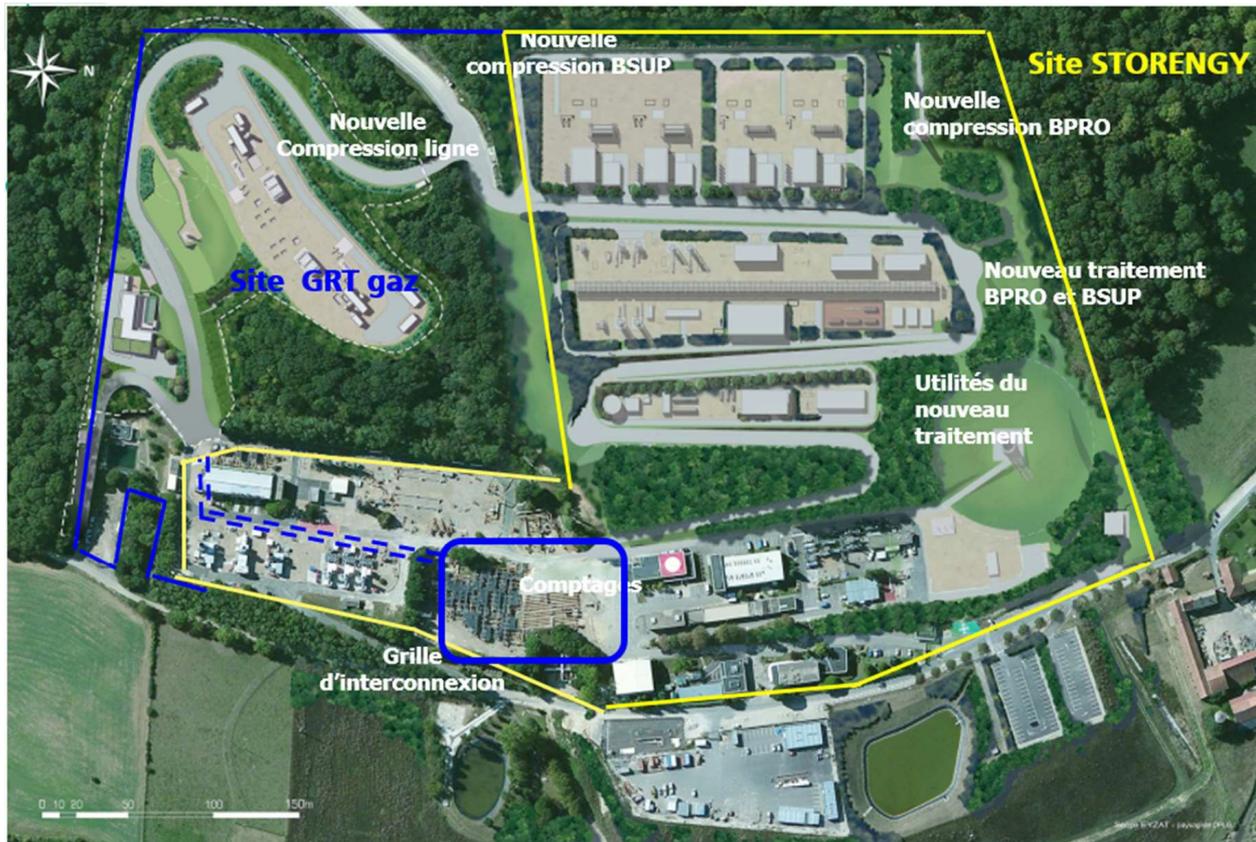
STORENGY - perspective 2024/2025

Suivi de l'instruction de la notice de réexamen de l'EDD

Suivi de la mise en demeure du 22/07/24

Instruction des dossiers de modifications et notamment de la cessation d'activité de la centrale historique

GRTgaz BEYNES – station de compression



GRTgaz station de compression - situation administrative

Installation soumise à :

- Autorisation : Compression - 2920 et Combustion - 3110
- IED (Directive sur les émissions industrielles) : Combustion - 3110
 - 2 compresseurs de gaz de puissance unitaire de 12,3 MW
 - 2 turbines au gaz de puissance unitaire de 37 Mwth
- Système d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Arrêté préfectoral d'autorisation : 27/08/2013

Périodicité minimale d'inspection : tous les 3 ans

Inspections et contrôles :

Une inspection réalisée le 14/10/24 (la précédente en 2021) :

→ Constats :

Modification / clarification périmètre ICPE

Suite de l'incident du 19/08/24

Manque de formalisation des suivis/contrôles des détecteurs gaz /
détecteurs de flamme et du système d'extinction automatique

Même constat sur les équipements de mise en sécurité

Bonne surveillance des rejets atmosphériques

GRTgaz station de compression - bilan et perspectives

Instructions :

- Révision de l'Etude De Dangers (1^{er} trim 2023) : Demande de compléments par courrier du 16/09/2024

Evènements du 19/08/24 :

Déclaration à l'inspection par courriel du 28/08/2024

Incident sur le récupérateur d'émissions aux garnitures pour brûlage

Lors de la remise en service du brûleur des garnitures du compresseur TC1, un dysfonctionnement des électrovannes a conduit à devoir les manipuler sur place.

A la troisième tentative, une déflagration s'est produite avec un effet de souffle au niveau de la base de la cheminée qui a eu pour effet de pousser en arrière l'agent intervenant.

=> Pas d'endommagement de l'installation + consignation et arrêt de l'installation

=> Fiche « BARPI » du 06/09/24 mise à jour le 31/10/24

Merci de votre attention